



Déclaration de presse

Le Collectif civil pour la défense de l'indépendance du pouvoir judiciaire organise cette conférence de presse aujourd'hui 15 juillet 2015, en parallèle avec le débat qui a lieu au Parlement sur les deux projets de lois organiques relatifs au "Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et au Statut des Magistrats"; le but étant de présenter le mémorandum élaboré par le Collectif à l'attention de l'ensemble des acteurs institutionnels: parlement, gouvernement et autres acteurs civils, sociaux, politiques et médiatiques, avec le soutien d'organisations internationales, notamment la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme, et la Commission internationale des juristes.

Depuis sa création le 10 janvier 2014, le Collectif civil pour la défense de l'indépendance du pouvoir judiciaire a accordé toute l'importance requise à la réforme profonde et globale, et s'est donc engagé dans un large débat, aux côtés d'organisations des droits humains nationales et internationales, de même qu'il a pris l'initiative d'organiser des colloques et des ateliers qui ont abouti à la tenue d'un symposium national, couronné par l'élaboration d'un mémorandum comportant des propositions et des revendications au sujet des deux projets de lois organiques relatifs au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et au Statut des Magistrats.

Dans ce contexte, cette conférence de presse est organisée dans le but de présenter les propositions et les recommandations contenues dans le mémorandum qui a été élaboré par le "Collectif civil pour la défense de l'indépendance du pouvoir judiciaire", et tenant compte de la nouvelle constitution de 2011 et ses fondements pour un État de droit et de la justice, et sur la base du référentiel international des droits humains que constituent les instruments internationaux, tels que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, les Principes fondamentaux des Nations Unies relatifs à l'indépendance de la magistrature, adoptés lors du septième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, la Charte internationale des magistrats, les Principes de Bangalore sur la déontologie judiciaire, etc.

De même, ce mémorandum se réfère aussi aux recommandations de l'Instance Équité et Réconciliation au sujet du fait judiciaire, aux deux mémoranda du Conseil national des droits de l'homme sur le pouvoir judiciaire au Maroc, ainsi qu'aux directives et aux discours royaux qui soutiennent une véritable indépendance effective de ce pouvoir.

Les principales propositions et recommandations se déclinent comme suit:

- Renforcer l'indépendance de la magistrature et promouvoir le rôle du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire en tant qu'instance constitutionnelle de réglementation disposant de la pleine juridiction en matière de gestion des affaires judiciaires et de supervision de l'administration judiciaire des tribunaux.
- Créer et consolider la plus haute instance judiciaire et administrative du Royaume.
- Soutenir les principes de transparence, d'égalité, d'équité et de justice dans la gestion de la situation professionnelle des magistrat(e)s.
- Consacrer le droit des magistrat(e)s à l'expression individuelle et collective, et à l'appartenance à des associations.
- Supprimer la distinction entre les magistrat(e)s de siège et les magistrat(e)s du parquet.
- Instaurer l'indépendance de l'autorité du parquet vis-à-vis de l'exécutif.

Rabat, le 15 juillet 2015

La coordinatrice du collectif : **Me Jamila Sayouri**